



**Compte rendu Assemblée Générale UNAN  
9 Décembre 2013**

**Rédaction Lucien POIROT**

**AG 2012 :**

- Compte rendu adopté

**AG extraordinaire 2013 :**

- remarques de l'UNAN Morbihan sur la rédaction des points X8, XII, XIII
- compte rendu adopté après prise en compte des remarques

**Sécurité :**

- bilan des accidents en mer
  - peu de changement en ce qui concerne l'accidentologie, nombreuses pannes moteur et décès suite chute à la mer études absolument nécessaires mais faute de moyen, l'Administration ne va plus les assurer
  - port du gilet, enquête SNSM 17% adultes, 50% enfants, 5 à 6 vies par an
  - position de l'UNAN au CSNP (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance): non au port obligatoire, non au contrôle obligatoire
  - participation de l'UNAN à la réunion sur la sécurité au CSNP (groupe sécurité du CSNP inactif pendant un an)
  - participation de l'UNAN à un groupe sur l'accidentologie
  - envisager une collaboration avec les CROSS
- matériel de sécurité
  - essais de remplacement des feux rouges à mains par des torches à led, peux satisfaisants et non agréés
  - ces feux ne sont plus obligatoires pour les propriétaires d'une VHF avec ASN, élément mieux adapté que le téléphone portable
  - le port du harnais est une alternative si mis à la bonne longueur sur une ligne de vie
  - utilisation du navtex à préconiser en hauturier
- météo
  - les diffusions de bulletin météo en boucle se généralisent lentement
  - les moyens dépendent de chaque CROSS sur émetteur dédié canal 63
- taux d'alcoolémie
  - on se dirige vers l'application des mêmes directives que monde routier
- kayaks
  - l'Administration envisage de limiter la navigation à moins de 6 miles par équipage de 2
  - suite à des tests faits sur 15 modèles ils font apparaître des problèmes de remontée à bord et un manque de rapidité de mise à l'abri
  - l'Administration également de baisser la limite d'éloignement des kayaks solitaires
- bib
  - la demande de porter le bib obligatoire de 6 à 12 miles est toujours refusée
  - la définition administrative d'un abri n'est pas toujours très claire

**Environnement :**

- multiplication des parcs naturels marins. Leur fonctionnement nécessite l'emploi d'une trentaine de personnes. L'Administration envisage de créer un permis pêche obligatoire et payant pour financer ces nouvelles charges
- problèmes des zones de carénages non adaptées et nouvelle réglementation sur les antifouling pas avant fin 2015
- le CMF (Conseil Maritime de Façade) prend de l'importance. Participation de l'UNAN à envisager dans les réunions de travail de chaque grande région
- la commission environnement du CSNP se réunit régulièrement mais les comptes rendus manquent parfois

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : auppv50@gmail.com**





- l'APER (Association pour une Plaisance Eco Responsable) pour la déconstruction des navires de plaisance a été créé en 2009. L'UNAN a décidé de participer à cette association pour en suivre ses études
- la réglementation devient très contraignante, parfois abusive dans les zones Natura 2000

### Portuaire :

- volontés de mise en place de malus, actuellement les projets sont abandonnés mais il nous faut rester attentifs
- les listes d'attentes diminuent, effets de la crise et vieillissement de la population
- obligation de Conseil Portuaire et Clupp. Voir à obtenir des sièges dans les instances de gestion
- prise en compte des copropriétaires dans la gestion des listes d'attente
- envisager un pourcentage de réduction sur les places libérés
- gestion des ports, groupe de travail de 7 personnes à l'UNAN
- accueil de la plaisance, document en cours de mise au point
- information des droits, circulaires et décrets
- taxe foncières, recadrage des bases voulu par Bercy. Application de la loi reporté d'un an ce qui permettra de donner les règles d'applications. Il faut rester vigilant aux niveaux local et national

### Pêche :

- l'Administration fait une analogie avec la pêche en rivière et la chasse, permis, marquage, respect des tailles, liste de pêche, déclaration annuelle des prises. Souhait de permis payant pour financement des parcs marins. Refus de l'UNAN
- en 2013, succès des 1ères Assises Nationales des Pêches de Loisir en Mer et de la Plaisance avec participation de l'UNAN. Regroupement des 4 Fédérations de Pêcheurs et UNAN. Prochaines Assises en 2015

### Actions à venir :

- réactivation de la commission Sécurité
- suivi de la charte sur la pêche
- préparation des prochaines Assises avec le regroupement
- collaboration avec la société Jurisprudence
- météo, aide mémoire et guide pratique. Faire remonter nos remarques au Conseil Supérieur de la Météo et aux Cross
- représentants au CMF Namor (Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest)
- édition d'un code de bonne conduite au niveau national

### Finances :

- soldes, compte courant 13 398 €, épargne 53 716 €
- cotisations, vote à 1 €

### Renouvellement CA :

- 21 places, 17 pourvues, 4 places à pourvoir, 4 candidats (président UNAN 35/22, président UNAN Golfe du Lion, président et vice président UNAN 44)
- réunion du CA le 10 Décembre

### Réunions, informations, comptes rendus

- l'UNAN a de multiples représentants dans de nombreuses réunions. Il faut systématiser l'envoi des informations, dates de réunions et comptes rendus au bureau de l'UNAN
- le CSNP ne fait pas toujours de comptes rendus officiels ce qui rend la communication difficile
- les réunions importantes sont la pêche, gestion des ports, sécurité, environnement, météo, SHOM, SNSM, CMF

### Shom

- de nouveaux accord du SHOM avec les éditeurs privés sur la fournitures de cartes électroniques
- tarifs des cartes papier en forte augmentation

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**





Conseil de la Mer et du Littoral

- l'UNAN n'est pas présente dans ce nouvel organisme. Deux places à obtenir

Parc Eolien :

- règlements sur la traversée du parc, la hauteur des pales, coffres d'amarrages, mouillages interdits, chalutage interdit
- problèmes de liaison radio, radar, ais

**Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue**

**Adresse mail : [auppsv50@gmail.com](mailto:auppsv50@gmail.com)**

